

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 février 2013

2013 DDEEES 8 G Subvention et convention avec l'association Carrefours pour l'Emploi (7e).

M. Christian SAUTTER et Mme Pauline VERON, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'octroi d'une subvention et convention à l'association Carrefours pour l'Emploi ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER et Mme Pauline VERON, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer avec l'association Carrefours pour l'Emploi la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 410.000 euros est attribuée à l'association Carrefours pour l'Emploi - dont le siège social est situé 1, place Joffre, case 29, 75700 Paris SP 07 (numéro de tiers X 05 026 – SIMPA 18 471, numéro de dossier 2013_04444).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée, sous réserve de décision de financement :
-à hauteur de 370.000 euros, au titre du soutien à l'accès à l'emploi, sur la fonction 913, nature 657-4, ligne DF55007 du Budget de Fonctionnement du Département de Paris pour l'année 2013
-à hauteur de 40.000 euros au titre du soutien au développement à l'Economie Sociale et Solidaire, sur la fonction 913, nature 657-4, ligne DF55009 du Budget de Fonctionnement du Département de Paris pour l'année 2013.